

Rapport annuel 2008



Chiffres clé	2008	2007	%
Nombre d'interventions organisées	14'215	13'435	5.8
– Interventions hélicoptère	10'425	9'949	4.8
– Interventions avion	1'304	1'240	5.2
– autres ¹	2'486	2'246	10.7
Nombre de donateurs (en mio.)	2.140	2.055	4.1
Nombre de collaborateurs ²	301	279	7.9
Produit d'exploitation (en mio. de CHF)	143	137	4.1
Charges d'exploitation (en mio. de CHF)	124	117	6.0
Résultat d'exploitation (en mio. de CHF)	19	20	-5.0
Total du bilan (en mio. de CHF)	440	448	-1.8

¹ Autres missions : transports en ambulance, transports d'organes en taxi, missions en faveur du Club Alpin Suisse, de Spéléo-Secours, de Redog, etc.

² Collaborateurs à temps plein ou partiel, état à fin décembre (job count)

Flotte

Données techniques Eurocopter EC 145



Nombre d'hélicoptères :	6
Capacité de transport de patients :	1 couché, 1 assis
Diamètre du rotor :	11.00 m
Longueur hors-tout :	13.03 m
Hauteur :	3.96 m
Turbines :	2 Arriel 1E2, 2x 771 CV
Vitesse de croisière :	240 km/h
Altitude opérationnelle :	5'400 m
Treuil de sauvetage :	pour 270 kg, câble de 90 m

Données techniques Agusta A 109 K2



Nombre d'hélicoptères :	8
Capacité de transport de patients :	1 couché
Diamètre du rotor :	11.00 m
Longueur hors-tout :	13.04 m
Hauteur :	3.50 m
Turbines :	2 Arriel 1K1, 2x 771 CV
Vitesse de croisière :	245 km/h
Altitude opérationnelle :	4'500 m
Treuil de sauvetage :	pour 204 kg, câble de 50 m

Données techniques Canadair CL 604 «Challenger»



Nombre d'avions :	3
Capacité de transport de patients :	4 couchés
Envergure :	19.61 m
Longueur hors-tout :	20.86 m
Hauteur :	6.40 m
Poids max. au décollage :	21'835 kg
Autonomie de vol :	6'500 km/3'500 nm
Vitesse de croisière :	850 km/h/460 kts

Plus utile que jamais et pourtant malmenée	3
Opérations	4
Médecine	6
Exploitation	8
Organigramme	9
Organisation	10
Indications relatives à la gouvernance institutionnelle	11
Dispositions relatives aux donateurs	12
Charte de la Rega	13
Histoire de la Rega	14
Emplacements des bases Rega	15



Plus utile que jamais et pourtant malmenée



2008 s'est révélée à plus d'un titre une année d'exception pour la Garde aérienne suisse de sauvetage. Le nombre de missions et d'heures de vol accomplies a atteint un nouveau record, et les prestations de la Rega en faveur de personnes en détresse ont été plus demandées que jamais. Grâce au remarquable engagement de ses

collaborateurs – sur le terrain comme derrière les coulisses –, il a été possible d'effectuer ces nombreuses missions tout en assurant un haut niveau de qualité sur le plan technique, médical et administratif.

La Rega a donc tout lieu de considérer avec satisfaction l'exercice sous revue. Ce résultat réjouissant est toutefois entaché par les turbulences qui affectent les marchés financiers, dont la Rega ressent elle aussi les effets. En pareille situation, il faut pouvoir tenir bon. La Rega dispose de réserves adéquates et privilégie une planification financière axée sur la sécurité. Précisément en ces temps houleux, son modèle de financement s'avère solide.

Il est dès lors d'autant plus étonnant que certains s'attaquent à ces fondements. L'administration fédérale des contributions a décidé durant l'année écoulée de soumettre les contributions des donateurs à la TVA. Quant au surveillant des prix, il recommande aux assurances d'imposer à la Rega des tarifs de vol beaucoup plus bas. Ces décisions laissent songeur : alors que partout dans le monde, le sauvetage aérien est financé, en tout ou en partie, par les deniers publics, la Rega assume cette tâche grâce à ses donateurs, sans aucune aide étatique. Et tandis que les coûts de la santé ne cessent d'augmenter d'année en année, depuis plus d'une décennie la Rega n'a pas relevé ses tarifs. Elle n'en suscite pas moins les convoitises, et il semblerait que certains souhaitent profiter de son succès pour se tailler une part du gâteau. À long terme, son financement pourrait s'en trouver menacé. Nous nous opposerons fermement à ces tendances, dans l'intérêt de nos donateurs et des patients.

Le large soutien dont la Rega dispose confirme qu'elle se trouve sur la bonne voie. Le nombre de donateurs a augmenté de 4.1 pour cent en 2008, portant l'effectif des membres à 2'140'000. Et pour la deuxième fois, selon un sondage de l'institut IHA-GfK, la Rega arrive en tête du classement des entreprises les plus appréciées des Suisses. Ce résultat montre que, de concert avec les services de sauvetage, le Secours Alpin Suisse, la police, les sapeurs-pompiers, les hôpitaux et d'autres partenaires, la Rega accomplit ses missions avec un professionnalisme sans faille. Et ce, tout au long de l'année, de jour comme de nuit. Cette performance ne serait possible sans le précieux soutien de nos donateurs : qu'ils trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude.

Au nom du Conseil de fondation

Albert Keller
Président

Opérations

« Secourir les personnes en détresse demeure l'objectif prioritaire de la Rega en dépit des entraves d'une réglementation toujours plus poussée. »

Ernst Kohler, chef du département Opérations, président de la Direction



2008 a été une année d'intense activité pour la Rega. Une fois encore, les chiffres reflètent les conditions météorologiques favorables qui ont encouragé les activités de loisirs : au total, l'aide de la Rega a été requise 14'215 fois, ce qui correspond à une augmentation de 5.8%, soit 780 interventions de plus qu'en 2007. Le nombre des opérations hélicoptères a même dépassé le record enregistré en 2003, année d'exception sur le plan météorologique. En moyenne, les hélicoptères de la Rega ont été sollicités 29 fois par jour.

Derrière ces chiffres bruts se cachent des événements et des destins tragiques. Les raisons motivant l'intervention de la Rega sont multiples. On observe une forte augmentation du nombre d'interventions liées à des maladies aiguës (3'312, +12.5% par rapport à 2007) et aux accidents de sports d'hiver (1'714, +13.3%). La mission de la Rega consiste à apporter au plus vite son aide là où elle est sollicitée. Le fait qu'elle ait accompli un nombre record d'interventions en 2008 montre en premier lieu que ses services sont plus utiles que jamais.

Les opérations menées à l'étranger ont également connu une tendance à la hausse : avec 64 missions de plus qu'en 2007, le nombre total des rapatriements s'est élevé à 1'304 (+5.2%).

Renouvellement de la flotte

Le nombre des heures de vol annuelles a presque doublé au cours des vingt dernières années. Il en résulte une usure plus importante des aéronefs impliquant des intervalles de maintenance plus courts.

Affectés aux opérations en montagne, les hélicoptères biturbines Agusta A 109 K2 sont en service depuis bientôt vingt ans. Ces appareils seront remplacés au cours de l'année 2009 par des AgustaWestland Da Vinci, des engins de dernière génération.

Les entraves réglementaires

Tandis que la déréglementation est au goût du jour dans tous les secteurs, la Rega est confrontée dans la pratique à la tendance inverse : l'aviation civile est régie par une jungle réglementaire de plus en plus touffue. Non que la Rega ne se soucie de la qualité – elle a une nouvelle fois passé avec succès l'audit relatif au respect de la norme ISO-9001 – ou de la transparence : en tant que fondation, elle s'attache à garantir la plus grande transparence possible et applique sans contrainte ce principe au quotidien. Le volume des formalités à remplir à l'intention des autorités de surveillance dans le cadre de l'obligation d'informer ne cesse toutefois de croître. Cette contrainte, ajoutée aux normes imposées par des organisations en partie privées, ne relevant pas de la puissance publique, entraîne un surcroît de travail et des coûts élevés.

Il ne faut malheureusement pas s'attendre à ce que les contraintes administratives diminuent, bien au contraire.



La Rega continuera néanmoins à tout mettre en œuvre pour assurer sa mission première, à savoir apporter au plus vite une assistance médicale de premier ordre aux patients.

Quelques instances de régulation et de certification qui exercent une influence directe sur la Rega :

Autorité fédérale de surveillance des fondations : procède au contrôle annuel des rapports de gestion, des modifications de statuts et de règlements.

Présentation des comptes et vérification : conformément aux normes Swiss GAAP RPC (en particulier la RPC 21) et au CO, notamment l'art. 663b.

ZEWO : le label ZEWO atteste d'un usage conforme au but, économique et performant des dons. Les entreprises certifiées ont l'obligation de présenter leurs comptes selon les normes Swiss GAAP RPC.

Système de contrôle interne : conformément à l'art. 728a CO ; vérifié par l'organe de révision.

Gestion des risques : conformément à l'art. 663b CO ; vérifiée par l'organe de révision.

OFAC : autorité de surveillance des compagnies d'aviation, des sociétés de maintenance aéronautique et des écoles d'aviation.

EASA Part 145 : règlement régissant la certification et la surveillance des ateliers de maintenance.

EASA Part M : règlement relatif au maintien de la navigabilité des aéronefs civils.

EU-OPS : règlements et directives relatifs à l'application des exigences en matière de sécurité aérienne au niveau européen.

OACI : l'Organisation de l'aviation civile internationale édicte des règles internationales en matière de sécurité aérienne.

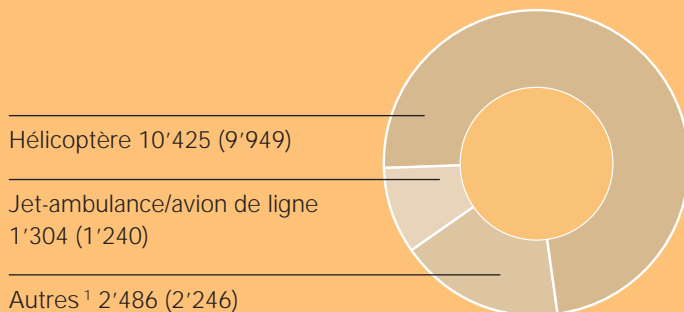
ISO 9001/2008 : norme internationale relative aux exigences en matière de gestion de la qualité.

CFST/SUVA : la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail et la SUVA veillent au respect des normes établies.

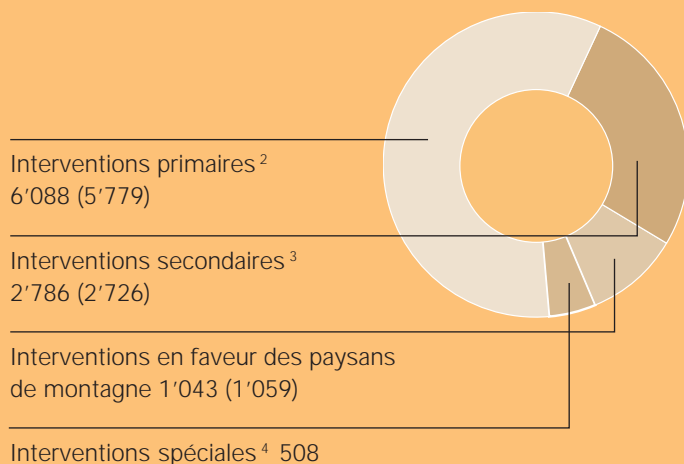
EURAMI : l'European Aero-Medical Institute établit des directives et des recommandations relatives aux normes médicales.

IAS : l'Interassociation de sauvetage établit des directives et des lignes directrices relatives à la prise en charge préhospitalière des urgences médicales.

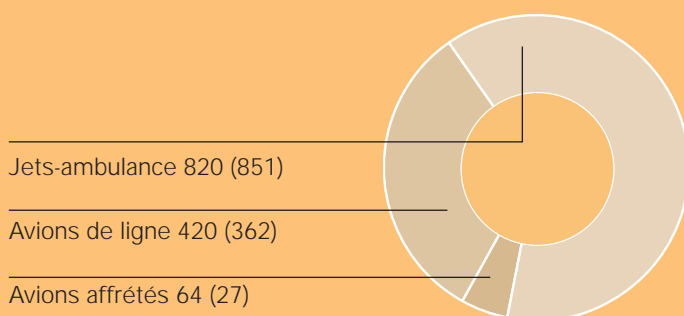
Nombre d'interventions en 2008 (2007) 14'215 (13'435)



Interventions hélicoptère en 2008 (2007) 10'425 (9'949)
dont missions de nuit 2'009 (2'043)



Interventions avion en 2008 (2007) 1'304 (1'240)



¹ Autres interventions : transports en ambulance, transports d'organes en taxi, missions en faveur du Club Alpin Suisse, de Spéléo-Secours, de Redog, etc.

² Interventions primaires : urgences médicales

³ Interventions secondaires : transferts d'un hôpital à un autre, néonatalogie/organes

⁴ Interventions spéciales : opérations à caractère non médical (vols de recherche et de reconnaissance en faveur de partenaires d'intervention)

« Grâce à une technologie de pointe, les aéronefs de la Rega s'apparentent à des unités de soins intensifs volantes. »

Dr med. Roland Albrecht, chef du département Médecine, membre de la Direction



En 2008, 2'982 patients ont bénéficié d'une assistance télémédicale à l'étranger. Le service médical de la Rega assure un conseil et une assistance par téléphone, tout en recherchant les meilleures solutions sur le plan médico-social.

La Rega a organisé 1'304 rapatriements au total, ce qui correspond à une hausse de 5.2% par rapport à 2007. Dans 820 cas, ces rapatriements – souvent groupés – ont été effectués à bord de l'un des trois avions-ambulance de la Rega. Les 414 autres patients ont été transportés sur des vols de ligne en bénéficiant d'une assistance médicale.

Le transport de patients gravement atteints : une compétence clé

La mission prioritaire de la Rega consiste à apporter une aide médicale d'urgence aux personnes accidentées ou souffrant d'une affection aiguë.

La tendance croissante à la spécialisation des centres médicaux, observée dans le secteur de la santé suisse, se répercute aussi sur la Rega. Le transport de patients gravement atteints lui permet de déployer ses compétences clé de façon optimale.

Grâce à ses hélicoptères dotés d'équipements de pointe, la Rega peut assurer des vols de transfert entre les centres médicaux de tout le pays et ce, même pour des patients se trouvant dans un état critique.

Elle constitue ainsi un maillon essentiel de la chaîne des soins médicaux. Pour remplir sa mission au mieux, la Rega s'appuie sur une technologie moderne qui a fait ses preuves. C'est le cas de la nouvelle pompe à ballonnet intra-aortique, déjà utilisée huit fois durant l'année sous revue pour des patients atteints d'une affection cardiaque grave. Les aéronefs de la Rega s'apparentent de plus en plus à des unités de soins intensifs volantes.

Dans le domaine des rapatriements à bord d'avions-ambulance, la prise en charge médicale de patients requérant des soins intensifs fait partie du travail quotidien des équipages de la Rega. Celle-ci constate qu'il est de plus en plus souvent fait appel à ses services pour les vols de transfert de patients souffrant d'affections aiguës.

Un conseil médical 24 h sur 24

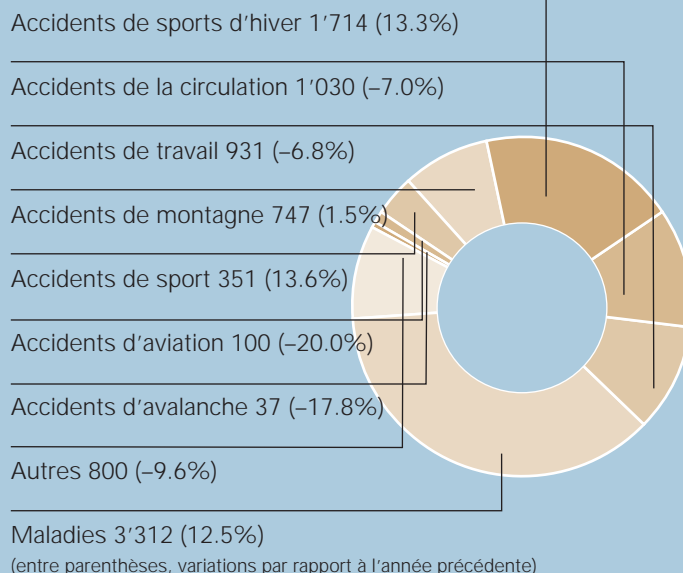
La compétence médicale de la Rega est aussi mise à profit hors de sa mission première par le biais de sa centrale d'intervention où un médecin peut être joint 24 h sur 24. En 2008, 2'982 personnes ont appelé la Rega depuis l'étranger pour un problème médical. Seuls 1'007 cas ont nécessité un rapatriement. Les 1'975 autres patients ont pu être conseillés de manière adéquate ou transférés dans une clinique compétente sur leur lieu de séjour.

Les particuliers ne sont pas les seuls à solliciter cette assistance télémédicale. Depuis des années, les pilotes de compagnies aériennes suisses contactent la centrale d'intervention de la Rega pour obtenir une assistance professionnelle lorsqu'une urgence médicale survient à bord.

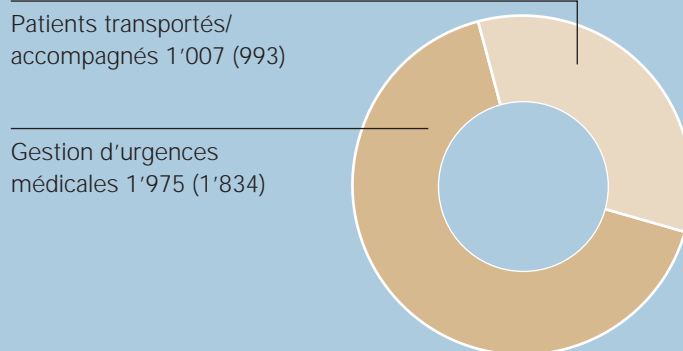
Interventions hélicoptère, primaires et secondaires

Nombre de patients

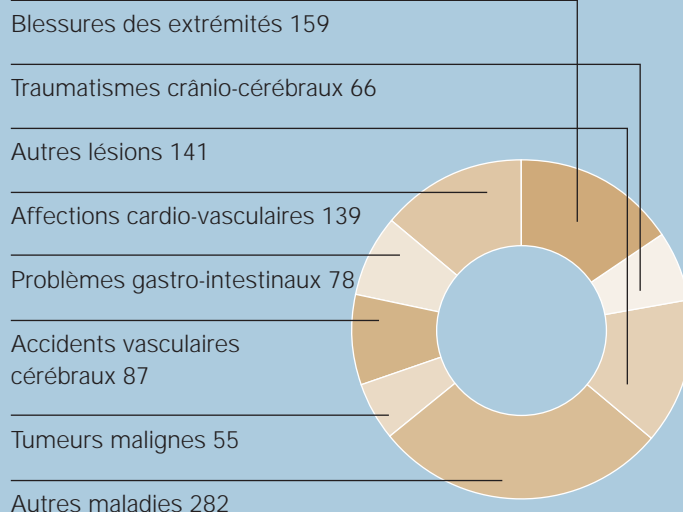
9'022 (4.1%)



Urgences médicales à l'étranger en 2008 (2007) 2'982 (2'827)



Patients transportés/accompagnés 2008 (2007) 1'007 (993)





Exploitation

« La Rega est une entreprise saine, autofinancée et stable. »

Andreas Lüthi, chef du département Exploitation, membre de la Direction



La Rega doit sa stabilité financière à ses donateurs. Leurs contributions ont augmenté de 3.7% en 2008, pour atteindre 72.8 millions de francs. Il convient toutefois de noter que ce montant est désormais soumis à la TVA (7.6%).

Le résultat d'exploitation, qui s'élève à 19.0 millions de francs, avoisine le niveau de l'année précédente. Les turbulences qui affectent les marchés financiers ont entraîné un résultat financier négatif de 33.4 millions de francs. Grâce à une planification financière circonspecte et axée sur le long terme, la Rega dispose de réserves adéquates.

Le capital de l'organisation a augmenté de 3.3%, ce qui porte son montant à 401.0 millions de francs. La somme au bilan s'élève à 440 millions de francs. La Rega s'autofinance ainsi pratiquement à 100%, conformément à sa stratégie.

TVA sur les contributions des donateurs

Au début 2008, l'administration fédérale des contributions a décidé de soumettre les contributions des donateurs à la TVA, contrairement à la pratique antérieure. Depuis mi-2008, l'État ponctionne ainsi 7.6% des dons versés à la Rega au profit des caisses de la Confédération – une novation en matière de dons en Suisse. La Rega combat cette décision par voie juridique et politique. En décembre 2008, elle a ainsi déposé un recours auprès du Tribunal administratif fédéral.

En septembre 2008, le surveillant des prix a recommandé aux organisations faïtières des assurances maladie et accidents de faire baisser de 30% les tarifs de vol appliqués aux opérations de sauvetage hélicoptérées – bien que ceux-ci n'aient pas été relevés depuis 1996 alors que les coûts de la santé n'ont cessé de croître. Si les arguments incompréhensibles de Monsieur Prix venaient à s'imposer, cela aurait pour effet de décharger les assureurs et de reporter une plus grande part des coûts sur les donateurs. La Rega entend s'opposer fermement à cette évolution inacceptable.

Crise financière et économique

La crise financière et économique n'a eu pour l'heure aucune répercussion perceptible sur les activités opérationnelles de la Rega.

Des indications détaillées sur les comptes annuels sont annexées au présent rapport.



Organigramme

(au 1.1.2009)

Conseil de fondation

Comité directeur
du Conseil de fondation

Direction

Ernst Kohler

Roland Albrecht

Andreas Lüthi

Communication
Walter Stünzi

État-major de direction
Corine Blesi

Sécurité et qualité
Martin Hirzel

Médecine

Roland Albrecht

Service social et d'assistance
Cristina Monticelli

Centrale d'alarme de sauvetage
Robert Frey

Centrale d'alarme de rapatriement
Petra Rütli

Service médical hélicoptère
Roland Albrecht

Sauveteurs professionnels hélicoptère
Markus Reichenbach

Service médical jet
Olivier Seiler

Soins médicaux jet
Thomas Burren

Opérations

Ernst Kohler

Opérations jet
Urs Nagel

Opérations hélicoptère
Heinz Leibundgut

Technique
Jost Amstad

Bases hélicoptère
Chefs de base

Bâle : *Jean-Jacques Erne*

Berne : *Bruno Wiederkehr*

Dübendorf : *Adrian Ferrari*

Erstfeld : *Stefan Gisler*

Wilderswil : *Heinz Segessenmann*

Lausanne : *Werner Marty*

Samedan : *Marco Mehli*

Saint-Gall : *Dominik Tanner*

Tessin : *Paolo Menghetti*

Untervaz : *Andrea Walser*

Exploitation

Andreas Lüthi

Service du personnel
Markus Koller

Controlling/comptabilité
Christian Keller

Administration des missions
Peter Meierhans

Centre donateurs
René Fritschi

Infrastructure
Andreas Just

Informatique
Werner Schnider

Achats/logistique
Alessandro Pedrini

Organisation

(au 1^{er} janvier 2009)

Conseil de fondation Garde aérienne suisse de sauvetage

Albert Keller, Uitikon, depuis 1990

Président et membre du comité directeur

Franz Steinegger, Flüelen, depuis 1990

Vice-président et membre du comité directeur

Markus Reinhardt, Dr en droit, Malans, depuis 1989

Membre du comité directeur

Paul Maximilian Müller, Berne, depuis 1990

Membre du comité directeur

Daniel Scheidegger, Prof., Dr med., Arlesheim, depuis 1998

Membre du comité directeur

Anne Ormond-Ronca, Denens, depuis 1995

Adrian Frutiger, PD, Dr med., Trimmis, depuis 1998

Charles Raedersdorf, Köniz, depuis 1998

Ulrich Graf, Pfäffikon SZ, depuis 2001

Roland Müller, Prof., Dr en droit, Staad, depuis 2006

Andreas Berger, Dr med., Merlischachen, depuis 2007

Michael Hobmeier, Bäch, depuis 2007

Bruno Jelk, Zermatt, depuis 2007

Patrizia Pesenti, Breganzona, à partir de 2009

Christian Kern, Prof., Dr med., Genève, à partir de 2009

Markus Mader, Berne (représentant de la CRS), depuis 2008

Direction

Ernst Kohler, président

Roland Albrecht, Dr med.

Andreas Lüthi

Organe de révision

KPMG SA, Zurich

Le Conseil de fondation 2009

debout, de gauche à droite: Bruno Jelk, Roland Müller, Paul-Maximilian Müller, Albert Keller, Anne Ormond-Ronca, Ulrich Graf, Franz Steinegger, Markus Reinhardt

assis, de gauche à droite: Markus Mader, Adrian Frutiger, Christian Kern, Patrizia Pesenti, Andreas Berger, Charles Raedersdorf, Michael Hobmeier (manque: Daniel Scheidegger)

Commissions

Commission médicale

Daniel Scheidegger, Prof., Dr med., président

Hôpital universitaire de Bâle

Adrian Frutiger, PD, Dr med.

Hôpital cantonal de Coire

Andreas Berger, Dr med.

Hirslandenklinik St. Anna, Lucerne

Christian Kern, Prof., Dr med.

CHUV Lausanne

Commission des finances

Paul Maximilian Müller, Berne, président

Ulrich Graf, Pfäffikon SZ

Albert Keller, Uitikon

Michael Hobmeier, Bäch

Conseil consultatif des organisations partenaires

Charles Raedersdorf, Conseil de fondation de la Rega, président
Franz Steinegger, vice-président du Conseil de fondation de la Rega

Bruno Jelk, Conseil de fondation de la Rega

Bruno Bagnoud, représentant du canton du Valais

Thierry Boillat, représentant de Spéléo-Secours

André Duvallard, représentant des commandants de police

Barbara Garin, représentante du Touring Club Suisse

Vali Meier, représentant des Remontées Mécaniques Suisses

Oliver Okle, représentant des Forces aériennes

Peter Salzgeber, représentant des centrales d'appels

sanitaires urgents 144

Adrian Stäger, représentant des compagnies d'hélicoptères

Commission d'élection

Représentants de la GASS

Andreas Berger, Dr med., Merlischachen, président

Francine de Reynier, Zurich

Dr med. Hans Neuer, Neftenbach

Représentants du Conseil de fondation de la Rega

Albert Keller, Uitikon

Ulrich Graf, Pfäffikon SZ



Indications relatives à la gouvernance institutionnelle

La Fondation Garde aérienne suisse de sauvetage (Rega) a pour but d'aider les personnes en détresse, conformément aux principes fondamentaux de la Croix-Rouge, sans distinction de condition sociale, de possibilités financières, de nationalité, de race, de religion ou de convictions politiques.

Elle se doit d'assurer à tous les niveaux une gestion exemplaire de son organisation, dans le respect des principes de bonne gouvernance. Les cinq principes de bonne gouvernance appliqués au sein des organisations d'utilité publique sont les suivants : séparation des pouvoirs, responsabilité, efficacité, transparence, ainsi que sauvegarde des intérêts des membres et des donateurs. Les règles et principes appliqués par la Rega en la matière sont ancrés dans l'acte de fondation, dans le règlement de la fondation, dans le règlement intérieur sur l'organisation et la direction ainsi que dans la Charte. Le Conseil de fondation les vérifie régulièrement et décide au besoin d'y apporter des modifications.

Conseil de fondation

Le Conseil de fondation est l'organe suprême de la Rega. Il régit les principes de l'organisation conformément à l'acte de fondation. Il édicte la Charte ainsi que les règlements d'application. Il vote la stratégie et le budget. Il approuve le rapport annuel et les comptes annuels. Il règle la surveillance et le contrôle des activités. En outre, il adopte les principes relatifs à l'indemnisation des membres du Conseil de fondation et de la Direction.

Le Conseil de fondation se compose de 15 membres au maximum, élus pour quatre ans. Les mandats sont renouvelables sans limitation.

Le Conseil de fondation élit en son sein un président ainsi qu'un comité directeur composé de cinq membres, dont il définit les tâches et les compétences.

Comité directeur du Conseil de fondation

Le comité directeur exécute les tâches qui lui sont confiées et coordonne les commissions permanentes du Conseil de fondation. Sur mandat de ce dernier, il exerce la surveillance et le contrôle de la Direction en lui communiquant des directives ad hoc.

Direction

La Direction, composée de trois membres, est responsable de la gestion opérationnelle. Elle veille également à la bonne exécution des décisions du Conseil de fondation et du comité directeur, ainsi qu'à la répartition des tâches et compétences au sein de l'organisation. Elle est dirigée par son président, nommé par le Conseil de fondation.

Tâches et méthode de travail des commissions permanentes et du conseil consultatif

Chaque organe dispose d'un règlement définissant ses tâches et compétences, ainsi que d'un président élu par le Conseil de fondation. Les commissions se rencontrent régulièrement pour débattre les affaires soumises par leurs présidents respectifs. Avant chaque réunion, les membres des commissions reçoivent une documentation qui leur permet de préparer les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Commission médicale

La commission médicale se compose du *Prof. Dr med. Daniel Scheidegger*, président, et de trois médecins, membres du Conseil de fondation. Le médecin-chef participe aux réunions en tant que représentant de la Direction ; il est également fait appel, au besoin, à d'autres experts qui ont voix consultative et droit de proposition.

La commission médicale est l'organe consultatif du Conseil de fondation et du médecin-chef. Elle traite et examine des questions portant sur la médecine de sauvetage et le transport de patients relevant de la compétence du Conseil de fondation et établit des recommandations afin que celui-ci puisse se prononcer en la matière. Enfin, elle soutient le service médical de la Rega dans l'élaboration de directives médicales et de contrôles de qualité.

Commission des finances

La commission des finances comprend un président, *Paul Maximilian Müller*, et d'autres membres du Conseil de fondation. Le chef des finances, en tant que représentant de la Direction ayant voix consultative, ainsi que d'autres experts internes et externes participent à ses réunions.

La commission des finances est un organe consultatif du Conseil de fondation. Elle traite des questions relatives à la planification des finances, au budget, à la politique d'investissements et de placements, et vérifie périodiquement les rapports financiers.

Conseil consultatif des organisations partenaires

Présidé par *Charles Raedersdorf*, le conseil consultatif regroupe des membres du Conseil de fondation de la Rega et des représentants des organisations partenaires : Secours alpin suisse, compagnies d'hélicoptères, services de sauvetage aérien valaisans, Forces armées, téléphériques, commandants de police, Spéléo-Secours Suisse, centrales d'appels sanitaires urgents 144 et Touring Club Suisse.

Le conseil consultatif assume des tâches dans le domaine de la collaboration en réseau et stimule l'échange d'informations entre les organisations partenaires.

Commission d'élection

Cette commission est présidée par le *Dr med. Andreas Berger*, membre du Conseil de fondation, élu par l'association Garde aérienne suisse de sauvetage (GASS). Elle se compose du président, de deux représentants de l'association GASS et de deux membres du Conseil de fondation de la Rega. Elle élabore des recommandations de vote à l'intention du Conseil de fondation de la Rega et de l'association GASS. Elle se réunit au besoin, c'est-à-dire avant des élections.

Présentation des comptes et contrôle interne

La Rega applique le principe des « quatre yeux » et impose la double signature à tous les niveaux. Le Conseil de fondation a édicté un règlement des compétences et des droits de signature. Son application est soumise à des contrôles internes et externes périodiques.

Dispositions relatives aux donateurs

Afin d'être et de rester une organisation professionnelle de sauvetage aérien dotée de l'équipement nécessaire à toute intervention, la Rega a besoin de ses donateurs.

Vous devenez donateur de la Rega en versant la contribution minimale suivante: CHF 30.– par personne; CHF 70.– par famille (parents et leurs enfants de moins de 18 ans le jour du versement) et CHF 40.– par famille monoparentale (y compris les enfants de moins de 18 ans le jour du versement).

En remerciement de leur soutien, la Rega décharge ses donateurs des frais engagés lors des services d'assistance énumérés ci-dessous, effectués ou organisés par elle-même, lorsque les assurances, les caisses-maladie ou tout autre tiers qui en a le devoir ne rembourse pas, ou que partiellement, les frais des missions:

1. Suisse et Principauté du Liechtenstein

- vols de sauvetage et vols médicalement indiqués vers l'hôpital le plus proche apte à fournir les soins requis
- opérations de secours des colonnes du Club Alpin Suisse (CAS)
- opérations de recherche en collaboration avec la police et les organisations compétentes tant que subsiste un espoir fondé de secourir les personnes disparues
- évacuations et missions préventives en cas de danger de mort
- vols pour la levée de corps, d'entente avec les autorités compétentes
- vols d'évacuation de bovins blessés, malades ou morts jusqu'à l'endroit le plus proche accessible par un autre moyen de transport, pour autant que le propriétaire soit une personne physique et qu'il soit donateur familial de la Rega

2. Tout autre pays

- consultations auprès de la centrale d'intervention de la Rega en cas de problèmes médicaux à l'étranger
- vols de rapatriement sur indication médicale vers la Suisse pour les donateurs domiciliés en Suisse ou dans la Principauté du Liechtenstein, ainsi que pour les Suisses de l'étranger

L'affiliation à la Rega couvre l'année civile courante. Elle entre en vigueur dès le versement de la contribution. En cas de non-renouvellement, elle expire le 15 mai de l'année suivante.

La Rega fournit ses prestations d'assistance hors de toute obligation juridique. Elle les accomplit dans la mesure de ses ressources en personnel, de ses capacités techniques et des moyens disponibles. Des impératifs d'ordre opérationnel, médical ou météorologique pourraient également l'empêcher d'intervenir.

La Rega décide de l'exécution de ses missions en fonction de critères médicaux, sociaux et opérationnels. Elle décide de la forme et du moment de son intervention. La Rega peut déléguer à des organisations tierces l'accomplissement d'une mission.

La centrale d'intervention de la Rega (tél. 1414, de l'étranger: +41 333 333 333) est, 24 heures sur 24, à la disposition de toute personne en difficulté, blessée ou malade.



Charte de la Rega

1. L'idée de base

Dans nos activités, nous appliquons les principes de la Croix-Rouge. Nous sommes membre corporatif de la Croix-Rouge suisse.

Nous sommes une organisation non-commerciale, notre but n'est pas le profit économique.

Nous sommes une organisation à but non-lucratif qui, grâce à un financement privé, poursuit une activité indépendante au service des patients.

Nous sommes une entreprise nationale, soutenue par la population suisse. C'est la raison pour laquelle notre activité s'exerce principalement en territoire helvétique.

2. Notre mission

Nous apportons, par les airs, une aide rapide et professionnelle, 24 heures sur 24. Cette assistance comprend également des consultations médicales ou l'emploi de nos systèmes de communication en cas d'urgence.

Nos services s'adressent à tout patient ou tout cas d'urgence en général.

Nous amenons la médecine d'urgence, notamment le médecin, au patient.

Nos interventions se distinguent par :

- un personnel spécialisé et qualifié sachant évaluer en toute responsabilité les risques liés aux interventions les plus diverses
- un équipement optimal dans le domaine de la technique du sauvetage, de la technique médicale et aéronautique

Dans l'intérêt des patients et contre la commercialisation du sauvetage aérien, nous engageons en priorité nos propres moyens lors de nos interventions.

3. Notre environnement

Nous sommes conscients que notre travail peut éventuellement être en conflit avec la protection de l'environnement. La connaissance de ce problème est le premier pas et le pas essentiel menant à tout agissement responsable.

Nous comprenons sous le terme d'agissement responsable, l'égard et le respect optimal face à la société comme à l'environnement.

La protection de l'environnement ne concerne pas uniquement la direction d'entreprise ni uniquement le trafic aérien.

Chaque collaboratrice et chaque collaborateur agit, dans le cadre de toute tâche qui lui est attribuée, en toute responsabilité.

4. Partenariat

Nous agissons en qualité de partenaire juste et fiable et concentrons nos interventions sur les domaines du sauvetage aérien, de l'aviation ambulancière et de la consultation en cas d'urgence.

5. Nos finances

Grâce à nos donateurs et à leurs dons, il nous est possible de gérer une infrastructure de sauvetage aérien. Les coûts directs de nos interventions sont pris en charge par les assurances ou caisses-maladie.

Nos donateurs bénéficient d'avantages financiers en cas de besoin d'intervention de la Rega. Ces avantages ne sont pas d'ordre contractuel et ne sauraient donc être considérés comme des indemnités d'assurances.

Les interventions d'urgence et les interventions au bénéfice de l'intérêt général sont effectuées indépendamment du fait que les frais soient couverts ou non.

6. Nos collaboratrices et collaborateurs

Nos collaboratrices et nos collaborateurs sont un facteur essentiel de notre succès.

Une importance particulière est donc attachée à :

- l'identification des collaboratrices et des collaborateurs avec l'organisation et sa mission
 - l'indépendance et la responsabilité
 - la satisfaction sur les lieux du travail
- Nous voulons atteindre cela grâce à :
- une formation de base et une formation continue de perfectionnement à tous les niveaux
 - une vaste information interne
 - des conditions de travail actualisées

7. Notre organisation interne

Nous jouissons de structures d'organisation qui laissent reconnaître clairement les compétences, les responsabilités ainsi que les lignes de conduite. Les compétences et les responsabilités sont reconnues et respectées par nos collaboratrices et nos collaborateurs de tous rangs, ainsi que par le Conseil de fondation.

Nous accordons une grande importance au droit de décision de nos collaboratrices et de nos collaborateurs.

Histoire de la Rega

La Rega a été fondée le 27 avril 1952, lors de l'assemblée des délégués de la Société Suisse de Sauvetage (SSS) à Douanne, au bord du lac de Biemme. Le Dr Rudolf Bucher a œuvré pour que le secteur spécialisé dans le sauvetage aérien soit dissocié de la SSS.

Le temps des pionniers

Les précurseurs du sauvetage aérien sont un hôtelier de Saint-Moritz, Fredy Wissel, et son élève, le pilote professionnel valaisan Hermann Geiger. Les premiers parachutistes sauveteurs de la Garde Aérienne Suisse de Sauvetage (GASS) sont formés en Grande-Bretagne en septembre 1952. À cette époque, il apparaît déjà clairement que l'avenir du sauvetage aérien appartient à l'hélicoptère.

En 1957, la Garde aérienne de sauvetage se voit remettre gracieusement un hélicoptère de type Bell 47 J par la Société des Coopératives Suisses.

Un nouveau départ

Le 19 mars 1960, sous l'égide de Fritz Bühler, la GASS est définitivement séparée de la SSS et réorganisée de fond en comble. L'organisation de sauvetage aérien est décentralisée et dotée d'une centrale d'alarme. Petit à petit, elle développe de nouvelles techniques de sauvetage (notamment le filet horizontal), ce qui lui vaut la reconnaissance des spécialistes de la profession, en Suisse comme à l'étranger.

À côté du sauvetage en montagne, la Rega prend bientôt en charge le rapatriement de personnes accidentées ou blessées à l'étranger. Dès 1960 ont lieu les premiers vols de rapatriement au moyen d'un Piaggio P 166 de location.

Privée et indépendante, la Rega n'a jusqu'à aujourd'hui bénéficié d'aucune subvention publique. Ses performances lui ont valu une excellente réputation. En 1965, le Conseil fédéral a donné à l'institution le statut d'organisation auxiliaire de la Croix-Rouge suisse.

Toujours tournée vers le progrès

Au cours de ses 57 ans d'existence, la Rega a toujours fait œuvre de pionnier.

En juin 1973, elle achetait le premier avion ambulance civil du monde, le Lear-Jet 24D «Henri Dunant». Six mois plus tard, en novembre, elle mettait en service le premier hélicoptère de service biturbine, un Bölkow BO-105-CBS.

En 1979, les membres actifs de l'association de la Garde Aérienne Suisse de Sauvetage ont décidé de donner à leur organisation le statut de fondation. À cette occasion, le Dr Fritz Bühler, père de la Garde aérienne de sauvetage, a été nommé président du Conseil de fondation. En 1980, après le décès de ce



dernier, le Conseil de fondation a désigné son successeur en la personne de Peter J. Bär.

En 1981, les délégués de la Croix-Rouge suisse (CRS) ont approuvé l'admission de la Rega comme membre actif de l'organisation humanitaire fondée par Henry Dunant. Depuis, la Rega est membre corporatif de la CRS, ce qui facilite la réalisation de vols de rapatriement du monde entier, en particulier des régions en crise.

En 1992, le premier des 15 nouveaux hélicoptères de type Agusta A 109 K2 a été mis en service.

En août 1997, la Rega inaugurait son nouveau siège social à l'aéroport de Zurich-Kloten.

Le 11 novembre 1998, Peter J. Bär, président de la Fondation, décède subitement. Le 12 décembre 1998, le vice-président Kurt Bolliger est élu président du Conseil de fondation. Il est remplacé dans cette fonction le 31 mai 2000 par le Dr Hannes Goetz, dont le successeur, Albert Keller, est élu le 17 mars 2002.

Des investissements axés sur l'avenir

Le 18 octobre 2002, la nouvelle base Rega de Bâle a été mise en service à l'EuroAirport de Bâle-Mulhouse.

Entre novembre 2002 et janvier 2003, trois nouveaux jets ambulance Challenger CL 604 du constructeur Bombardier ont été transférés à Zurich-Kloten.

Le 12 décembre 2002, le premier de cinq nouveaux hélicoptères de sauvetage EC 145 a été remis à la Rega chez Eurocopter à Donauwörth (D).

L'un après l'autre, les nouveaux hélicoptères de sauvetage Eurocopter EC 145 ont été remis à leurs équipages en 2003, à Bâle (12 mars), Lausanne (4 avril), Berne (30 juin) et Zurich (23 octobre). Le cinquième appareil sert d'hélicoptère de réserve. Le 14 mars, l'EC 145 de Bâle a effectué sa première mission.

Le 9 mai 2003, la base zurichoise a emménagé dans le nouveau hangar de l'aérodrome de Dübendorf, après un hébergement provisoire de 31 ans sur le toit de l'Hôpital pédiatrique de Zurich.

Le tsunami dans le Sud-Est asiatique (décembre 2004), l'accident de bus en Turquie (mai 2005) et les ravages causés par les intempéries en Suisse (août 2005) sont autant d'événements majeurs qui ont constitué des défis de taille dans l'histoire récente de la Rega.

La Rega s'attache à optimiser constamment ses moyens d'intervention et ses infrastructures pour le bien-être des patients. Après avoir été stationné pendant des années à Gsteigwiler, l'équipage de l'Oberland bernois a pris possession de sa nouvelle base à Wilderswil sur l'ancien aérodrome militaire dans les locaux de la RUAG.

Adresses et emplacements des bases Rega



Bases hélicoptère Rega



1 Dübendorf
Überlandstrasse 299
8600 Dübendorf
Tel. 044 802 20 20



6 Locarno
Aeroporto
6596 Gordola
Tel. 091 745 37 37



2 Basel
Postfach
4030 Basel-Flughafen
Tel. 061 325 29 66



7 St. Gallen
Postfach 320
9015 St. Gallen
Tel. 071 313 99 33



3 Bern
Flugplatzstrasse 1
3123 Belp
Tel. 031 819 65 11



8 Erstfeld
Reussstrasse 40
6472 Erstfeld
Tel. 041 882 03 33



4 Lausanne
Route de Romanel 9
1000 Lausanne 30
Tél. 021 647 11 11



9 Samedan
Plaza Aviatica 6
7503 Samedan
Tel. 081 851 04 04



5 Untervaz
Postfach
7204 Untervaz
Tel. 081 300 09 99



10 Wilderswil
Bönigstrasse 17
3812 Wilderswil
Tel. 033 828 90 30

Bases hélicoptère partenaires



12 Mollis
Heli-Linth AG
8753 Mollis
Tel. 055 612 33 33



14 Zweisimmen
BOHAG
3770 Zweisimmen
Tel. 033 729 90 00



15 Genève
Hôpitaux Universitaires de Genève
Base hélicoptère
1217 Meyrin
Tél. 022 798 00 00

Secrétariat

Centre Rega
Case postale 1414
8058 Zurich-Aéroport
Tél. 044 654 33 11
Fax 044 654 33 22
www.rega.ch
Compte postal 80-637-5

Numéros d'urgence

Suisse 1414
International +41 333 333 333

Informations aux donateurs

Centre Rega
Case postale 1414
8058 Zurich-Aéroport
Tél. 0844 834 844
Fax 044 654 32 48
Contact : www.info.rega.ch

Service d'information

Tél. 044 654 37 37
Fax 044 654 37 88

Garde aérienne suisse de sauvetage

Case postale 1414

CH-8058 Zurich-Aéroport

Tél. 044 654 33 11

Fax 044 654 33 22

www.rega.ch

Compte postal 80-637-5